



**PROCES-VERBAL**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h**

**Date de convocation** : 24/09/2019

**Nombre de membres en exercice** : 6

**Présents** : Mmes BLAYN Suzanne et SERRE Jeannine  
MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme  
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. GIRY Ulysse

---

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2019, après lecture.

**1 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 (Délibération n°2019-04-01) :**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fin de la séance : 21 h

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Signature ou cause d'empêchement</b>
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Suzanne	
SERRE Jérôme	
BLAYN Julien	
SERRE Jeannine	